

Lors de sa réunion du 14 avril le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

Mme LAEMLIN déclare : nous allons procéder au vote des budgets. Certains d'entre vous sont en désaccord avec la fusion, ce que nous pouvons comprendre. Mais il faut distinguer cette position par rapport à la fusion et le fonctionnement de la commune. Quel que soit notre avenir, il faut que notre commune fonctionne normalement, c'est le souhait des habitants et l'intérêt de notre village.

Elle rappelle également qu'on peut exprimer son désaccord en s'abstenant, on n'est pas obligé de voter contre.

1) Budget annexe CCAS Approbation du compte de gestion 2015 – Approbation du compte administratif 2015– Approbation du Budget primitif 2016

Mme le Maire demande à Mme CACHOU, membre du bureau du CCAS si elle souhaite apporter un amendement au budget du CCAS ?

Mme CACHOU répond : « je n'ai rien à dire, on s'exprime à 8, c'est tout ».

Mme le Maire demande à Mme DUPONT-DUFEUTRELLE, en tant que membre de la commission des personnes âgées si elle a une proposition d'amélioration à apporter au budget du CCAS ?

Mme DUPONT-DUFEUTRELLE répond qu'en 2015 il n'y a pas eu de demande d'aide.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LAEMLIN, Maire, **par 7 voix pour, 8 voix contre, n'approuve pas le compte de gestion 2015 dressé par le comptable public, qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2015.**

Mme LAEMLIN quitte la salle pour le vote du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CLEMENT, Adjoint et Président de la Commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mme LAEMLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

par 6 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre, n'approuve pas le compte administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

Résultat clôture 2014		Exercice 2015		Résultat de clôture 2015	
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
0	5 483,85 €	0	329,00 €	0	5 812,85 €
				TOTAL	5 812,85 €

Par 7 voix pour, 8 voix contre, le budget primitif 2016 présenté comme suit n'est pas approuvé :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 6 112,85 €.

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 0 €

2) Budget Eau/Assainissement– Approbation du compte de gestion 2015 – Approbation du compte administratif 2015–Approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LAEMLIN, Maire,
par 7 voix pour, 8 voix contre,
n'approuve pas le compte de gestion 2015 dressé par le comptable public, qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2015.

Mme LAEMLIN quitte la salle pour le vote du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CLEMENT, Adjoint et Président de la Commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mme LAEMLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

par 6 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre,
n'approuve pas le compte administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

Résultat clôture 2014		Exercice 2015		Résultat de clôture 2015	
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
328 041,50 €	-45 843,74 €	82 405,96 €	-58 425,06 €	410 447,46 €	-104 268,80 €
				TOTAL	306 178,66 €

Par 7 voix pour, 8 voix contre, le budget primitif 2016 présenté comme suit, n'est pas approuvé :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 412 000 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 503 946 €

3) Budget principal de la COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2015 – Approbation du compte administratif 2015– Affectation des résultats – Fixation des taux 2016 – Approbation du budget primitif 2016

Mme LAEMLIN rappelle à l'assemblée que pour 2016 il est proposé d'instituer un dispositif de neutralisation des effets de la fusion avec M2A sur la fiscalité des ménages, en augmentant le taux intercommunal, en baissant de manière concordante les taux communaux.

Des attributions de compensation viennent alors compenser le manque à gagner des communes, tout en assurant la neutralité fiscale pour les habitants. Mme le Maire précise que ce dispositif concerne les 6

communes de la CCPFRS et si le CM de Chalampé vote contre, la CCPFRS pourra à nouveau délibérer en écartant la commune de Chalampé. Cela représente un montant de 40 479 € qui seront versés par les foyers de Chalampé, soit 400 foyers concernés par une hausse annuelle de 100 € en moyenne.

Ce mécanisme est une volonté des 6 maires des communes de la CCPFRS dès 2015. Même de la part des communes opposées à la fusion avec la M2A.

Mme le Maire précise : « mon collègue de Niffer a d'ailleurs déclaré que la probabilité d'une fusion avec M2A est grande, il faut s'y préparer ».

Cette décision a été validée par le Conseil communautaire le 29 février 2016. Si les attributions de compensation sont déjà en place, l'intercommunalité après la fusion reprendra ce système.

La délibération de ce soir pour les attributions de compensation porte sur les six communes de la CCPFRS. Si Chalampé vote contre, les AC des 6 communes seront annulées. En revanche les taux intercommunaux votés par la CCPFRS restent valables.

Au sud et au nord les taux intercommunaux sont plus élevés, c'est pour cette raison que le système de mise en place des attributions de compensation a été négocié dès 2016.

Mme LAEMLIN informe également que des personnes ont déclaré qu'elles feront un recours contre le refus d'une baisse des taux communaux car elles ne sont pas prêtes à payer pour les autres, ce qui bloquera la démarche des autres communes de la CCPFRS.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LAEMLIN, Maire,

par 7 voix pour et 8 voix contre,

n'approuve pas le compte de gestion 2015 dressé par le comptable public, qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CLEMENT, Adjoint et Président de la Commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mme LAEMLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

par 6 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre

n'approuve pas le compte administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

Clôture exercice 2014		Résultat exercice 2015		Clôture exercice 2015	
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- 3 500 469,99	7 406 621,47	3 462 452,21 €	1 599 095,14 €	- 38 017,78 €	5 505 246,62 €
				TOTAL	5 467 228,84 €

AFFECTATION DES RESULTATS de l'exercice 2015 :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement à la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2015 du budget principal dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 5 505 246,62 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cet excédent comme suit :

Pour un montant de 38 017,78 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui résulte du solde d'exécution de la section déficitaire (D 001)

et pour un montant de 5 467 228,84 € en report de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 8 voix contre rejette ces propositions.

VOTE DES TAUX 2016 :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité rejette les taux indiqués dans le tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX
<i>Taxe d'habitation</i>	4,77 %
<i>Taxe foncière bâtie</i>	4,30 %
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	13,86 %

VOTE DES TAUX 2016 avec une proposition de baisse des taux communaux :

Le tableau suivant est présenté à l'assemblée :

Chalampé	Part communale avant fusion	Part INTERCO avant fusion	Total des produits	Part INTERCO après fusion	Part communale après fusion	Total des produits	Montant des AC
----------	-----------------------------	---------------------------	--------------------	---------------------------	-----------------------------	--------------------	----------------

TFNB	Bases	12 700	12 700				
	Taux	13,86%	1,79%	2,150%	9,090%		
	Produits	1 760.	227	1 988	273	1 155	1 428

TH	Bases	1 166 000	1 166 000				
	Taux	4,77%	7,94%	9,58%	3,130%		
	Produits	55 618,20	92 580,40	148 198,60	111 702,80	36 495,80	148 198,60

TFPB	Bases	4 511 000	4 511 000				
	Taux	4,30%	0,00%	0,460%	3,84%		
	Produits	193 973,00		193 973,00	20 751	173 222,40	193 973,00

40 478,00 €

Par 7 voix pour et 8 voix contre, la baisse des taux communaux est rejetée par le Conseil Municipal.

Par 7 voix pour et 8 voix contre, la révision des attributions de compensation est rejetée.

Mme LAEMLIN déclare : « prenez conscience de la gravité de votre choix et de la responsabilité qui vous incombe. Les villageois pourraient en faire les frais ».

Le budget primitif 2016 présenté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 8 351 000 euros

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 7 048 000 euros

par 7 voix pour et 8 voix contre est rejeté.

4) Divers

☞ Mme LAEMLIN déclare : « vous parlez de loyauté envers les habitants, mais vous n'en avez pas l'exclusivité. Je regrette vivement qu'on en soit arrivé là ». En ce qui concerne les attributions de compensation, vous avez fait un cadeau de 40 000 € à la M2A.

Mme LAEMLIN souhaite apporter des précisions quant à des désinformations notoires qui circulent dans la commune. Elle évoque deux exemples :

- À propos de l'école maternelle, certaines personnes confondent fermeture de classe possible et bilinguisme. Les deux ne sont pas liés. Une fermeture de classe, cela arrive ailleurs aussi. Cela est arrivé à Bantzenheim lors de la rentrée scolaire 2015-2016.

Pour le maintien de la classe monolingue à Chalampé des courriers ont été adressés à l'inspection académique et la commission scolaire a rencontré les parents délégués. Il faut attendre les inscriptions définitives. Selon l'inspection académique le poste d'enseignant est bloqué jusqu'aux mouvements de juin.

Si des enfants devaient aller à Bantzenheim pour la classe monolingue, le transport sera assuré par la commune mais on ne peut rien faire avant la date des inscriptions du 22 avril 2016.

Mme le Maire sait qu'une fermeture de classe n'est pas drôle pour une commune.

- Des insultes aux allemands : Mme le Maire aborde une dérive grave. Comme nous sommes un village-frontière de nombreux allemands résident à Chalampé ainsi que plusieurs couples mixtes et ils s'y sentaient bien. Or plusieurs d'entre eux se posent des questions à la suite de dérives et de certains comportements germanophobes « cela est stupéfiant ». A 2 reprises des personnes se sont entendues dire « vous n'avez rien à faire ici ».

M. LÖSHL lui demande d'agir avec ses pouvoirs de police et de prévenir la gendarmerie. « Notre groupe est solidaire avec les personnes qui se sont fait insultées ».

M. CLEMENT tient à ajouter : « en me plaçant sous l'aspect purement financier, ce que vous avez fait ce soir est grave. Il est dommage que les habitants paient plus, vous aurez vos responsabilités à prendre en ne votant pas les budgets. Vous cassez tout comme des enfants qui n'ont pas eu ce qu'ils voulaient. Cette baisse des taux communaux a été votée par toutes les autres communes de la CCPFRS même si elles n'étaient pas pour la fusion avec M2A ».

- ☞ Mme le Maire informe l'assemblée de l'arrêt triennal de BUTACHIMIE du 15 mai au 1^{er} juillet. 1200 personnes d'entreprises extérieures seront présentes sur le site.
- ☞ Mme FLAUSSE remercie le Conseil Municipal de la part de l'association « accueil des enfants de Tchernobyl » pour la mise à disposition des galets pour leur spectacle et la collation offerte.